



Faciliter le management



Fédération Française de Gymnastique



● LES ASSURANCES

Les assurances liées à la licence

- Vous connaissez les garanties responsabilité civile et atteinte corporelle du contrat souscrit par la FFG.
- La notice d'information aux licenciés, relative aux garanties du contrat de responsabilité civile et atteinte corporelle, est remise à tous les membres lors de la prise de licence ou de son renouvellement.
- Le talon 1 de la notice est impérativement signé par le licencié et rendu au club qui le conserve.

Autres assurances

- Les locaux que vous occupez sont assurés.
- Le matériel acheté, loué, prêté ou mis à disposition est assuré.
- Les dirigeants, mandataires sociaux, peuvent être assurés contre une éventuelle responsabilité civile retenue dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
- Les dommages aux véhicules de vos bénévoles lors des déplacements pour se rendre à des compétitions ou des réunions pour le compte du club peuvent être assurés en complément de leur assurance personnelle par la souscription de l'assurance automobile des déplacements des bénévoles.
- Mutuelle santé des salariés
- Assistance

